

L'école
de Coiffure








CORDIER

École des Arts et Techniques



Organisme de formation
certifié OPQF

Les Cordier

-  Un établissement neuf inauguré en 2018, équipé d'éclairage et de ventilation respectant les nouvelles normes notamment pour la santé.
-  Une structure à échelle humaine où chaque élève est entouré par une équipe pédagogique soudée et bienveillante.
-  Un salon d'application pédagogique, agencé et équipé comme un salon de coiffure. Les apprenants pratiquent au contact d'une clientèle bien réelle sous la responsabilité de leur professeur.
-  Du matériel et des équipements pédagogiques de dernière technologie : salle informatique, écrans numériques...
-  Des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) : toilettes, ascenseur...
-  Équipement professionnel compris dans le coût global de la formation.
-  Gratuité des manuels scolaires (ils devront être restitués en fin de formation).

Pour nous contacter :

5 rue de la Cassotte

25000 Besançon

Secrétariat 03 81 81 08 93

Mail administration@ecolecordier.fr

École des Arts et Techniques Sarl
RCS Besançon 493 725 865 - 2019
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

CAP Métiers de la Coiffure

Code RNCP : 5364

En Apprentissage - Statut salarié

2 ans en Centre de formation

Définition de l'emploi

Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un(e) professionnel(le) qualifié(e) dans :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- l'accueil de la clientèle ;
- le conseil et la vente de service et de produits.

Il (elle) gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.

Les secteurs d'activité

Il exerce son activité, en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- tout type d'entreprises de coiffure ;
- secteur du spectacle et de la mode ;
- établissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées.

Diplôme préparé

Certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la Coiffure - Diplôme d'État de niveau 3

Débouchés

- Coiffeur(euse)
- Vendeur(euse) en produits et/ou matériels de coiffure.

Poursuite d'études

- Mention complémentaire coupe et coloration
- Brevet professionnel Coiffure.

Qualités requises

- Être à l'écoute.
- Courtoisie et discrétion.
- Être habile manuellement.
- Patience et minutie.
- Avoir l'esprit d'équipe.

Conditions d'accès

- Être âgé de 16 ans ou 15 ans si le candidat est issu de 3^{ème}
- **Signer un contrat d'apprentissage**

Horaires hebdomadaires

Les mardis et mercredis suivant l'emploi du temps annuel.

De 9 h à 12 h 30

et de 13 h 30 à 16 h 30 - 17 h.

Modalités d'évaluation

Contrôle en ponctuel (fin de formation)

Déroulement de la formation

- En présentiel au Lycée Pro Cordier.
- Plan de formation pédagogique.
- Évaluation des acquis en continu, entretiens individuels d'accompagnement, bilans, attestation de formation.

Statut de l'apprenti(e)

Salarié(e) en contrat d'apprentissage, rémunéré en fonction de son âge et de son année de formation.

Contenu de la formation

- **Enseignement général**
Mathématiques. Français, Histoire-Géographie, Enseignement moral et civique. Physique-chimie. Éducation physique et sportive. Langue vivante, Arts appliqués.
- **Enseignement professionnel**
Technologie, Sciences appliquée, Relations clientèle.
- **Technologie Appliquée**
Ateliers pratiques professionnelles.
- **Cours en co-intervention**
Domaine professionnel/français.

Durée de la formation

60 semaines sur 2 ans

- 840 h dont 180 h d'enseignements professionnels, 467,5 h d'enseignements généraux et 192,5 h de consolidation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement au choix d'orientations.

Coût et financement de la formation (janvier 2020)

Coût pour l'apprenti : 0 euro

sous condition d'acceptation du dossier par un OPérateur de COmpétences (OPCO) finançant la formation et après signature d'un contrat d'apprentissage.